

COMMUNE DE GREOLIERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 JUILLET A 20H

La séance est ouverte à 20H sous la présidence de Roger CRESP, Maire.

Présents : Max MORELLO, Françoise GANDOLPHE, Anne-Marie WIART-DUMONT, Constantin GIUGE, Patrick BARBOT, Christophe GAUTHIER, Nicolas BARTHES

Absents excusés: Fabrice MAUREL (pouvoir à Constantin GIUGE), Murielle GRAGLIA (pouvoir à Françoise GANDOLPHE), Pierre PHILIP, Alain AMARTINO et Marc Malfatto

Absents : Pierre PHILIP, Alain AMARTINO et Marc Malfatto

Secrétaire de séance : Anne-Marie WIART-DUMONT

Il est observé une minute de silence en mémoire de Mme Antonie BONNOME SOLOMAS, M. Jacques TANZI, M. Pierre COURDIER, Mme Andrée RICORD, M. Ralph MILLO et M. Didier RUE-PANZERA

Le compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1- Remise à titre gracieux : loyer à l'Ecole de Ski Français de Gréolières les Neiges

Il est demandé par L'Ecole de Ski Français de Gréolières les Neiges une remise à titre gracieux sur le loyer du 1^{er} semestre 2018. L'école de ski a dû faire face à l'ouverture tardive de la station de ski de Gréolières les Neiges, ce qui a engendré un départ massif de moniteurs vers d'autres stations et par conséquent un chiffre d'affaire insuffisant pour couvrir toutes les dépenses qui incombent à l'Ecole de Ski.

Approuvé à l'unanimité.

2- Concession d'une servitude de passage à Monsieur Blanchon : parcelle F 762

Il est proposé de consentir une servitude de passage d'une emprise de 80 m2 sur la parcelle cadastrée section F numéro 762, propriété de la commune, sise au lieudit le Prinas, à Monsieur Gilles BLANCHON, et de fixer l'indemnité de perte de jouissance à 160,00 €.

Approuvé à l'unanimité

3- Echange de terrains à St Pons : Commune/Rabain

Pour permettre à la Commune de créer un parc de stationnement d'une vingtaine de places au quartier Saint Pons, il est proposé l'échange de la parcelle D 474 lieu dit Saint Pons d'une contenance de 40 à 75 ca, propriété de la Commune, contre les parcelles appartenant à Madame RABAIN Odette.

Approuvé à l'unanimité

4- Décision modificative n°1

Approuvé à l'unanimité

5- Admission en non valeurs de titres de recettes

Sur proposition de Mme la Trésorière concernant des créances communales (titres émis en 2014/2016/2017) à l'encontre de particuliers concernant des factures d'eau, de cantine, et produits divers, pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pu aboutir.

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de **312,40 Euros**.

Approuvé à l'unanimité

6- Dotation cantonale 2017 : choix de l'entreprise pour les travaux au chemin d'accès à la chapelle Sainte Anne

Vu la délibération du 16 mars 2018 du Conseil Municipal approuvant la modification du programme des travaux à réaliser dans le cadre de la répartition de la dotation cantonale 2017 à savoir :

- Accès à la Chapelle de Sainte Anne en lieu et place de raccordement au réseau d'eau et d'assainissement des locaux commerciaux de Font Rougère.

une consultation a été faite, 2 entreprises ont répondu et après examen des offres il est proposé de retenir l'entreprise SOCIETE NOUVELLE POLITI.

Approuvé à l'unanimité.

7- Travaux complémentaires d'aménagement de l'Allée de la Ferrage

Des travaux afférents à cet aménagement ont été confiés à l'entreprise SN Bianchi, il est proposé de profiter de ces travaux qui devront être exécutés en septembre 2018, pour créer des places de stationnement supplémentaires et mettre en sécurité les piétons. Pour cela il y a lieu d'abattre un arbre, de redéfinir les bordures de trottoir et de reprendre une partie du trottoir en béton désactivé pour un montant estimé de 6 500,00 € HT, financé pour 30% par la dotation sur les amendes de police et pour 70% par la commune.

Approuvé à l'unanimité.

8- Dotation Cantonale 2018 : Programme des travaux

Le conseil municipal arrête à l'unanimité le programme ci-dessous :

- Aménagement des voies de circulation et de la voie piétonne à Gréolières les Neiges ;
- Réfection d'une partie du revêtement des parkings, des voies de circulation et de la voie piétonne à Gréolières les Neiges ;
- Marquage au sol et mise en place d'une nouvelle signalisation à Gréolières les Neiges.

Coût total des travaux estimé à 82 172,00 Euros HT pour une subvention du Conseil Départemental de 57 521,00 €

Approuvé à l'unanimité

9- Cimetière: Création d'un Columbarium

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires. Il est proposé de consacrer un emplacement dans le nouveau cimetière pour la création d'un Columbarium de 10 cases qui accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées.

Le coût estimatif de ce Columbarium est fixé à 5 000 € HT.

Approuvé à l'unanimité

10- Parc de loisirs de Sainte Anne : Choix du bureau d'étude

Une consultation des bureaux d'Etudes sous la forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics a été faite pour la réalisation d'un diagnostic technique et d'une étude de faisabilité pour l'aménagement du parc communal de Sainte Anne en hébergement touristique en plein air et aire de loisirs.

Il est proposé de retenir le Bureau d'études SOMIVAL dont le devis s'élève à 36 000 € HT, soit 41 820€ TTC.

Approuvé à l'unanimité

11- Aire de jeux d'enfants de la Ferrage: Choix de l'entreprise

Une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics a été faite pour la fourniture et la pose de jeux d'enfants à Gréolières au lieu dit « La Ferrage ». Trois entreprises ont répondu :

Il est proposé de retenir l'entreprise HUSSON dont le devis s'élève à 39 402,80 € HT, soit 47 283,83 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

12- Coupes de bois : inscription à l'état d'assiette 2019 de la parcelle n°13 partie de la forêt communale de Gréolières

Il est demandé l'inscription à l'état d'assiette 2019 des parties de parcelles n° 13 de la forêt communale de GREOLIERES pour une coupe de pin sylvestre à objectif pastoral et ouverture du milieu, sur une surface d'environ 64 ha et pour un volume présumé réalisable de 3 000 m3, son exploitation en régie par l'Office National des Forêts et sa mise en vente par l'ONF.

Approuvé à l'unanimité

13- Coupes de bois : inscription à l'état d'assiette 2019 de la parcelle n°18 partie de la forêt communale de Gréolières

Il est demandé l'inscription à l'état d'assiette 2019 de la parcelles n° 18 de la forêt communale de GREOLIERES pour une coupe d'amélioration de futaie régulière de pin sylvestre, sur une surface d'environ 3 ha sur la parcelle 18 et 1 ha dans la parcelle 20 et pour un volume présumé réalisable de 150 m3 et sa mise en vente par l'Office National des Forêts.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h18

La secrétaire de séance
Anne-Marie DUMONT

